



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Personnel

Question écrite n° 6901

### Texte de la question

M Dominique Baudis attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur la situation des personnels de brigade de l'administration des douanes. Il attire son attention sur le rôle essentiel d'une catégorie de personnels qui mène un combat quotidien contre les infractions intracommunautaires dans des domaines aussi variés que les finances, la sécurité, la protection de l'économie, la santé, le patrimoine culturel et la défense des consommateurs. Il lui demande si les diverses informations telle que la diminution des effectifs douaniers de 1 500 agents sur quatre ans et la suppression des postes fixes de contrôle aux frontières intracommunautaires ne vont pas permettre des importations massives de produits non conformes aux normes européennes par des ports sensibles tels que Rotterdam et Anvers.

### Texte de la réponse

Reponse. - La mise en place du Marché unique européen en 1993 doit conduire à la création d'un espace économique et financier sans frontières intérieures. Elle impose, dès à présent, une reorganisation des services des douanes en vue de faciliter l'établissement du grand marché intérieur. Dans le cadre de cette reorganisation, des mesures de redéploiement des effectifs sont d'ores et déjà en cours. Elles reposent conjointement sur le jeu normal des mutations des fonctionnaires, sur le renforcement de certaines missions d'ordre public dont la douane est chargée - lutte contre les grands trafics portant sur les stupéfiants, les armes, les œuvres d'art, les espèces protégées, contrôle des flux migratoires, contrôles de conformité des marchandises importées aux normes françaises - et sur la prise en compte de l'allègement des formalités aux frontières intracommunautaires. Elles sont conçues dans un souci de modernisation des interventions du service et basées sur la recherche d'une efficacité accrue de son action afin de répondre au mieux à l'attente des pouvoirs publics. Elles s'inscrivent globalement dans une politique de reorientation des missions prioritaires de la douane, telles que le développement de la lutte contre le trafic de stupéfiants et le blanchiment des capitaux, ainsi que la volonté d'une présence accrue de l'ensemble des services aux frontières maritimes et aériennes. En tout état de cause, l'abolition des frontières internes de la Communauté ne signifie pas la disparition de tous les contrôles mais conduit plutôt la direction générale des douanes à assurer une surveillance plus sélective et plus mobile.

### Données clés

**Auteur :** [M. Baudis Dominique](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6901

**Rubrique :** Douanes

**Ministère interrogé :** économie, finances et budget

**Ministère attributaire :** budget

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 19 décembre 1988, page 3708